

Transposition, translation et subordonnées relatives

M.^a LUISA MORA MILLÁN
UNIVERSIDAD DE CÁDIZ

Le présent article vise l'étude des concepts *transposition* de C.Bally et *translation* de L. Tesnière appliquée à l'analyse des propositions subordonnées relatives. La similitude entre les deux théories que ces concepts recouvrent n'est que partielle. Derrière une terminologie quelque peu similaire, *transponend/transpositeur/transposé* d'une part et *transférend/translatif/transféré* de l'autre, deux analyses syntaxiques fort différentes surgissent.

Le choix de ce type de subordonnées se révèle ainsi particulièrement intéressant car elles se répartissent tantôt dans la catégorie de l'adjectif tantôt dans celle du substantif. Le partage est fait par les grammairiens traditionnels qui considèrent les relatives avec antécédent (RA) des propositions adjectives et les relatives sans antécédent (RSA) des propositions substantives en se fondant à la fois sur la nature du mot auquel ces propositions sont assimilables et sur la fonction qu'elles remplissent dans la phrase par rapport à la principale (cf. Grevisse M. 1980:1279)¹.

Comment les relatives se laissent-elles décrire à la lumière des théories de la transposition et de la translation? Notre réflexion se borne donc à l'étude de la *forme suprême* de la transposition ballynéenne et de son homologue, la translation fonctionnelle du *second degré* tesnerienne.

¹ Par RSA nous ne comprenons que les propositions introduites par *qui* employé absolument ainsi que celles qui sont introduites par le tour *celui qui* et cela en vertu des analogies existantes entre les deux types de constructions. Appelons au témoignage des auteurs classiques français du XVII^e et du XVIII^e siècles qui mettaient les deux structures en parallèle. Les propositions introduites par *quiconque* en sont exclues car, si leur structure est apparemment identique à celle des RSA, le statut relatif de *quiconque* est quelque peu douteux. En effet, sa capacité de désigner l'animé féminin lui accorde une certaine indépendance sémantique d'où se dégage son statut nominal (*Qui a beaucoup vu, peut avoir beaucoup retenu / Quiconque a beaucoup vu, peut avoir beaucoup retenu* mais *Quiconque sera paresseuse ou habillarde sera punie / *Qui sera paresseuse ou babillarde sera punie*). Comme affirme H.Bonnard le pronom relatif n'a aucun contenu sémantique, il prend son sémantisme de son antécédent.

Il est bien connu que la théorie de la transposition de Bally représente la systématisation de l'intuition des grammairiens traditionnels. En ce qui concerne les propositions relatives cette théorie est censée contribuer à perpétuer la distinction entre des relatives adjectives, et des (*pseudo*)relatives substantives. Nous affirmons bien (*pseudo*)relatives car, pour ces dernières le pronom relatif *qui* étant employé absolument on considère que leur antécédent est implicite et que le relatif est lui-même substantifié. Il devient par là un véritable substantif, ce qui entraîne la perte du trait relatif. Pourtant une lecture attentive de l'oeuvre de C. Bally révèle que l'analyse des relatives qui se dégage de sa théorie permet d'adopter une solution unificatrice où les relatives sont considérées comme de vraies relatives, étant toutes des adjectifs de discours (c'est l'analyse élaborée par C. Touratier, 1980).

Face à la solution adoptée par C. Bally, l'analyse tesnérienne semble s'inscrire dans une voie différente. Il est bien vrai que Tesnière consacre son oeuvre à dégager les démarches d'une analyse universalement applicable, à fonder une syntaxe générale et que l'oeuvre de C. Bally ne prétend être descriptive. Cependant c'est bien C. Bally qui propose une solution syntaxique des RSA tandis que chez L. Tesnière on ne trouve aucune référence explicite à ce type de subordonnées.

Retraçons d'abord l'analyse des relatives à la lumière du concept de transposition, de la forme suprême de transposition. Selon C. Bally,

La forme suprême de la transposition est celle qui s'empare des phrases pour en faire des substantifs, des adjectifs et des adverbess actuels et virtuels (Bally, 1965: 120).

Dans une première approche du concept de transposition, tout en tenant compte du fait que la transposition s'empare des phrases pour en faire des substantifs/adjectifs, on est obligé de croire à l'existence des relatives adjectives vs des relatives substantives. C. Bally cite en guise d'exemple *La maison que je vois*. On doit considérer, d'après lui, (*que*) *je vois* comme étant le *transponend* ou signe destiné à subir une modification. La phrase indépendante *je vois* devient proposition-terme, c'est-à-dire *terme de phrase (complément du nom dans ce cas)*, à l'aide du *transpositeur QUE*, pronom relatif, ligament ou élément non autonome, dont le but est de transposer une phrase en adjectif en reliant celle-ci à un substantif antécédent par voie d'accord. La phrase devient de la sorte un nouveau signe, c'est-à-dire un adjectif de discours.

Mais nous voilà arrivés à un premier problème car, l'existence des phrases du type *Qui perd gagne*, *Épouse qui t'aime* échappent à une telle sorte de transposition, fautes de transpositeur. En effet, il est bien évident que du moment où le pronom relatif *QUI* est substantifié il n'est plus apte à remplir le rôle de ligament. C'est ainsi qu'il perd conséquemment son rôle de transpositeur. *Qui perd* dans *Qui perd gagne* ne pourrait pas être considéré comme un *transponend* métamorphosé par un transpositeur, faute de transpositeur lui-même.

C'est là qu'il faudrait faire intervenir une précision, que Bally prévoit, et qui entraîne une modification subtile du concept de transposition. Modification qui exigerait, à notre avis, une *redéfinition* du concept car il considère que *toute* rection

implique transposition (Bally, 1965: 122). De cette sorte, toute détermination étant rection on pourrait considérer *qui t'aime* un transposé (substantif de discours) dans *Épouse qui t'aime*, étant donné le statut de complément attribué à la proposition subordonnée. Mais, que dire des phrases telles que *Qui perd gagne* où le statut de sujet accordé à la subordonnée nous empêche d'y voir une détermination quelconque?

En effet, la prépondérance accordée par Bally à la fonction sujet nous empêche d'adopter cette nouvelle transposition à transpositeur zéro ou *rectionnelle*:

Le cas le plus général et le plus important est celui du substantif, car le substantif, prédestiné à la fonction sujet, est le seul signe qui soit déterminé sans être lui-même déterminant. Un substantif déterminant est toujours transposé (C. Bally, 1965: 122).

Pour C. Bally cette prépondérance de la fonction sujet s'appuie sur le *phénomène psychologique que nous ne pouvons concevoir un procès sans une substance qui en est le siège* (C. Bally, 1965: 122)². Il en résulte que si le substantif sujet ne peut jamais être déterminant mais toujours déterminé, il ne peut, conséquemment, être transposé car les notions de substantif à fonction sujet et transposition sont par définition incompatibles.

Transpositeur et rection étant tous deux défectueux, la question reste sans réponse car, si la RSA semble bien être un substantif de discours, comment la transposition des RSA aura-t-elle lieu?

Il ne nous reste donc qu'à tirer la conséquence suivante: la RSA est en réalité une subordonnée adjectivale, au même titre que les subordonnées avec antécédent. Cette affirmation n'est pas explicitée par Bally mais elle se trouve de manière latente dans son concept d'*actualisation*. D'ailleurs, il faut dire que Bally n'explique pas non plus l'identité entre la RSA et le substantif.

Révisons les mots les plus significatifs de Bally à ce sujet:

Le pronom relatif transpose une phrase en adjectif et relie celui-ci à un substantif par voie d'accord. On sait en effet que le relatif s'accorde en genre et en nombre avec son *antécédent*, accord qui prend une forme explicite dans le synonyme *lequel, laquelle*, etc. Par contre, si le relatif est substantifié, il n'est plus ligament: *Qui perd (gagne)*, *Celui qui règne dans les cieux*, *Quiconque enfreint la loi*, etc. Ici encore, la proposition relative fonctionnant comme complément sera nécessairement transposée: *On punira quiconque enfreint la loi*, *On sévira contre quiconque l'enfreint*, etc. (Bally, 1965: 124).

On a là l'essentiel de la transposition des relatives qui se réalise, comme nous venons de le voir, soit au moyen d'un pronom relatif transpositeur soit au moyen du concept de rection. C'est ainsi que, selon Bally, quand le relatif est substantifié c'est le mécanisme fonctionnel de rection qui se déclenche car comme il affirme *Ici enco-*

² Ce statut de détermination pourrait avoir lieu dans le système de L. Tesnière étant donné la dépendance du sujet vis à vis du verbe. Néanmoins il propose une solution différente que nous analyserons par la suite.

re la proposition relative fonctionnant comme complément sera nécessairement transposée (C. Bally, 1965: 124). Pourtant, on observe bien que les exemples les plus délicats, c'est-à-dire ceux où non seulement le relatif est substantifié mais en outre la proposition relative fait fonction de sujet en sont exclus. Omission involontaire? L'explication, peut-être faudrait-il aller la chercher dans le fait que C. Bally ne considère *Qui perd (gagne)* que par rapport à *Celui qui perd (gagne)* et le rapport de détermination se trouve ainsi restitué³.

Certes, pour Bally actualiser c'est individualiser, déterminer un concept en extension. La distinction relative déterminative vs relative explicative est fondée sur ce concept d'extension, tout comme chez les auteurs classiques français. Dans les propositions déterminatives le rapport de la proposition à son antécédent est si étroit que c'est la proposition subordonnée qui actualise l'antécédent virtuel parce que c'est elle qui individualise ce mot, c'est elle qui l'identifie avec une représentation réelle du sujet parlant. Bally donc, oppose clairement la relative déterminative à valeur actualisatrice et la relative explicative sans valeur actualisatrice. Loin de s'arrêter là, il accorde à la relative déterminative le statut de phrase liée, dérivée par condensation, tandis que la relative explicative relève de la phrase coordonnée. Cela nous rappelle une fois de plus la distinction classique des auteurs français qui paraphrasaient les rapports déterminatifs/ explicatifs à l'aide des conjonctions de coordination et subordination *et et si*.

Quant aux RSA, Bally leur reconnaît aussi un rôle actualisateur, de sorte qu'elles ne sont pas si éloignées des relatives *orthodoxes*. De cette façon nous assistons à un rapprochement des relatives censées être substantives, des relatives adjectives car, comme l'affirme Bally (1965: 88) la détermination qui a lieu dans *L'oiseau que j'entends chanter* ou *Celui qui règne dans les cieux* et celle qui a lieu dans les phrases du type *Qui perd gagne* est tout à fait la même car *Qui perd* équivaut à *Celui qui perd*, celui étant le concept virtuel à déterminer au moyen de la proposition subordonnée relative. La RSA n'est donc pas vraiment sans antécédent et n'est donc pas vraiment substantive.

Le seul problème qu'une telle interprétation présente, c'est, à notre avis, l'affirmation de Bally à propos de l'emploi de *qui* absolu en parlant de *substantification*. Une telle substantification ne peut pas, comme il a d'ailleurs été affirmé, être interprétée dans le sens d'un *qui* sémantiquement autonome, car cela entraînerait d'une part l'adoption d'une transposition rectionnelle (ce qui n'est pas possible pour les subordonnées sujets, cf supra) et d'autre elle serait incompatible avec le parallélisme qu'il établit, lui-même, entre *qui* et *celui qui*. La substantification dont Bally parle ne peut, en aucun cas, être autoréférentielle mais corréférentielle, *celui* étant le corréférent. La RSA ne peut être considérée comme un substantif de discours que dans la mesure où il existe entre *celui* et la relative une étroite interdépendance qui fait de la structure un véritable sujet complexe ou composé. Il faudrait faire appel au témoignage de Du Marsais pour qui

³ Il resterait à donner une solution pour les phrases sujet du type *Quiconque enfreint la loi* qui resteraient toujours sans explication.

Celui qui me suit dans la phrase *Celui qui me suit, dit Jésus-Christ, ne marche point dans les ténèbres* forme un sens total car on ne juge de *celui* qu'en tant qu'il est *celui qui me suit*.

L'analyse syntaxique des propositions relatives qui se dégage de la théorie de la translation proposée par Tesnière semble accorder à toutes les propositions relatives le statut d'adjectif de discours. Mais il faut dire qu'en ce qui concerne les RSA on trouve un vide syntaxique dans l'oeuvre de Tesnière. Partant du fait que l'entreprise de Tesnière se veut une entreprise descriptive un tel silence ne peut que nous étonner. Notre tâche a consisté en la déduction de la place que le phénomène de la translation accorde aux RSA.

Nombreux sont les linguistes qui ont accordé à Tesnière la place qui lui revient par son analyse structurelle du pronom relatif, par la systématisation de sa double nature: le *transférème* ou élément invariable (QU-) du pronom relatif auquel incombe la fonction translative et qui translate, de fait, la proposition en terme de phrase *adjectif*; et l'*anaphorème* ou élément variable (-E, -I, -OI) du pronom relatif auquel incombe la fonction anaphorique et qui reprend son antécédent substantif (c'est grâce à cette fonction anaphorique que le pronom relatif devient un mot plein dans la proposition subordonnée; de là sa variabilité). Les exemples auxquels Tesnière fait référence dans sa description des relatives (L. Tesnière, 1976: 557ss) ne concernent pas les RSA. Comment ces dernières relatives se laissent-elles décrire dans sa propre théorie? Deux questions s'imposent:

La RSA est-elle une subordonnée indéterminative?

En principe, et étant donné le manque d'allusion explicite à ce type de subordonnées parmi les relatives, on pourrait se laisser entraîner par un possible parallélisme entre les phrases du type *Qui aime bien châtie bien* et celles comportant un pronom indéfini *Quiconque aime bien châtie bien*. Cependant, il faudrait écarter la possibilité d'une analyse syntaxique conjointe de ces deux types de subordonnées car Tesnière considère les pronoms indéfinis ou indéterminés comme de véritables mots pleins, pouvant constituer des centres sémantiques, des nucléus, au même titre que les mots pleins particuliers (L. Tesnière, 1976: 60). C'est justement en raison de cette vertu qu'il ne faut pas les confondre avec les mots vides. Le pronom relatif, pour sa part, possède, lui, deux éléments dont l'un translatif (*qu-*) qui appartient à la subordonnée régisante et l'autre anaphorique (*-i*) qui appartient à la subordonnée subordonnée (selon les paroles de L. Tesnière, 1976: 575). C'est ainsi que les propositions subordonnées indéterminatives généralisées en fonction substantive sont soumises à un processus de translation du deuxième degré simple (I >> O), étant donné cette caractéristique du pronom indéfini *quiconque* qui lui permet d'agir comme un véritable nominal. Les pronoms relatifs n'étant pourtant pas de véritables nominaux, une deuxième question s'impose.

La RSA est-elle une proposition relative?

Malgré l'absence de référence aux RSA parmi les relatives, c'est cette deuxième solution qui semble s'avérer la plus cohérente. Pourtant, une première question reste à répondre. En effet, le fait de considérer les RSA des relatives implique l'existence de 1.^o) un transfère qui, tout en accomplissant sa fonction de translateur, dégrade la proposition en terme de phrase adjectif, et 2.^o) un anaphorème qui représente le substantif antécédent dans la subordonnée. Quel est donc cet antécédent auquel l'anaphorème fait référence et auquel, cet adjectif de discours est censé s'appliquer?

Il ne nous reste qu'à tenter d'établir un parallélisme entre les structures génériques avec *qui* à emploi absolu et les structures présentant le tour *celui qui*. En principe, cela peut nous faire penser à la solution ballynéenne et accorder de la sorte à l'unité *celui* le statut d'antécédent. Loin de là, une analyse attentive de la théorie de Tesnière nous dévoile le statut de *retranslatif* d'une telle unité ce qui a des implications syntaxiques très nettes (1976: 478-9). Un retranslatif est, d'après Tesnière, un élément vide qui a pour transférend un élément déjà transféré, et n'a donc jamais à opérer la translation que sur un élément qui en a déjà subi une première (L. Tesnière, 1976: 477). L'emploi du retranslatif est limité, toujours d'après Tesnière, à des constructions à translatif du premier degré (prépositions) et à des constructions à translatifs du second degré (les pronoms relatifs). Par conséquent:

1.^o) Si le retranslatif n'opère que sur des éléments qui ont été préalablement transférés, on est amené à croire à l'existence, pour les RSA, d'une première translation du deuxième degré orthodoxe qui fait de la subordonnée relative un adjectif de discours. La RSA est ainsi décrite comme une simple relative. La retranslation qui a lieu postérieurement est celle d'un adjectif de discours en substantif. Tesnière affirme

À la différence du translatif *un*, le retranslatif *celui* est donc réservé à la translation des nocuds qui ont été préalablement transférés en adjectifs (L. Tesnière, 1976: 479).

2.^o) Mais un deuxième aspect reste encore à résoudre car, si le retranslatif est un mot vide il ne peut plus être considéré l'antécédent de l'élément anaphorique du pronom relatif. En effet, si la translation double (I >> A) ne peut pas être admise sans la présence d'un antécédent qui justifie la fonction anaphorique du pronom relatif translatif, on est obligé de voir dans l'unité *celui* un véritable antécédent, ce qui n'est pas le cas chez Tesnière.

Il est bien vrai que le statut de l'unité *celui* est source d'ambiguïté et se prête aussi bien/mal à une interprétation nominale (conception traditionnelle et actuellement Hirschbühler P. et Labelle M., 1990), qu'à l'interprétation déterminant dans les analyses psychomécaniciennes et même à celle des générativistes où elle devient le déterminant d'un SN omis dans la structure superficielle. Il faut admettre, qu'en synchronie, les deux interprétations font défaut. (Pour un débat sur ce sujet cf. Pierrard, M., 1991.)

Mais revenant à la théorie de Tesnière, il faut dire que la solution syntaxique que l'on déduit des RSA est lacunaire du moment où l'interprétation la plus cohérente semble être celle d'un adjectif de discours et que *celui* ne peut pas constituer son antécédent, loin de là, car il est considéré comme un déterminant⁴.

Conclusions

La seule interprétation cohérente, d'après les théories de la transposition et de la translation des RSA est celle qui accorde à toutes les relatives une analyse unificatrice, et cela en vertu du statut relatif de l'outil grammatical qui les introduit, véritable transpositeur/translateur.

La théorie de Tesnière présente l'avantage, par rapport à la théorie de Bally, de permettre la réalisation d'une description structurelle des relatives, de systématiser leur passage du statut phrastique au statut mot phrase. Mais, c'est là que sa théorie devient lacunaire, car la double nature pronominale du relatif ne peut pas en même temps impliquer le passage des RSA à la classe des adjectifs et accorder à *celui* le statut de déterminant.

Si l'analyse de Tesnière semble, sur ce point précis, lacunaire elle ouvre néanmoins la voie aux interprétations générativistes. Celles-ci élaborent une présentation unifiée des relatives, y comprises les RSA. La structure syntaxique attribuée à une proposition relative du point de vue génératif est similaire à celle de Tesnière en ce que le pronom relatif correspond à un signe de subordination combiné à une proposition et un anaphorique. L'antécédent de l'élément anaphorique du pronom relatif se trouve être un GN omis. C'est ainsi que le statut qui convient à *celui* est bien, comme chez Tesnière, le statut de déterminant mais de déterminant d'un GN absent en structure de surface.

Loin d'adopter cette voie les interprétations psychomécaniciennes ne rejoignent Tesnière que dans le statut de déterminant accordé à l'unité *celui*. On pourrait être tenté d'appliquer les paroles de Tesnière, dans le but d'établir un parallélisme entre son analyse et l'analyse psychomécanicienne, lorsqu'il affirme la possibilité de transposition sans transpositeur, auquel cas toutes les subordinées relatives en fonction substantive peuvent être considérées des traduites. On trouve là le phénomène homologue de la transposition réactionnelle de C. Bally mais, si la théorie de Bally se révélait insuffisante, étant donné l'incompatibilité des notions substantifs à fonction sujet et transposition, il n'en va pas de même chez Tesnière pour qui le substantif sujet n'est qu'un actant subordonné au verbe, il est donc, lui, *tradlaté* en

⁴ Le statut de cette unité se révèle, parfois, quelque peu confus chez Tesnière car il reconnaît à cette unité la possibilité de devenir substantif du moment où elle est apte à prendre l'article. D'après Tesnière *Une des conséquences de la valeur translative substantivale de celui et de ses équivalents étrangers, c'est la tendance qu'ont ces mots à prendre l'article* (Tesnière, 1976: 479). C'est ainsi qu'on trouve dans le parler populaire et dans le patois normande ...*la celle à Porée*. Dans de tels cas c'est l'unité *celui* qui est tradlatée en substantif.

vertu de son refus de l'analyse dichotomique de la phrase. Mais pour rapprocher l'analyse de Tesnière des analyses psychomécaniciennes il faudrait que le refus de cette perspective de dégradation syntaxique de la phrase en mot phrase ait lieu, dans le but de pouvoir considérer la RSA un véritable substantif de discours à déterminant *celui*. Pourtant, nous ne pouvons pas, à notre avis, admettre un tel refus car la théorie de la translation présuppose bien l'acceptation d'une conception traditionnelle de la notion de *phrase*. Or, rien de plus éloigné de la théorie psychomécanique que ces notions de transposition fonctionnelle ou translation du deuxième degré car

la phrase est en discours une unité ... et jamais, en discours, une phrase, n'est, du point de vue mécanique, faite de deux phrases (G. Guillaume. 1971: 187).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BALLY, C. (1932): *Linguistique générale et linguistique française*. Berne: Francke (1965).
 — (1952): *Le langage et la vie*. Genève: Droz.
- BONNARD, H. (1961): «Le système des pronoms *qui, que, quoi* en français», *Le Français Moderne*, 29, pp. 168-182 y 241-251.
- DU MARSAIS (1729-1756): *Les véritables principes de la grammaire*. Ed. facs. 1797, Stuttgart-Bad Cannstatt: Friedrich Frommann Verlag; Paris: Fayard (1987).
- GODARD, D. (1988): *La syntaxe des relatives en français*. Paris: CNRS.
- GREVISSE, M. (1936): *Le Bon usage*, Paris-Gembloux: Duculot
- GUILLAUME, G. (1971): *Leçons de linguistique de G. Guillaume (1948-1949)*. Paris: Klincksieck.
- HIRSCHBÜHLER, P. & LABELLE, M. (1990): «*Celui* comme noyau de syntagme nominal», *Travaux de Linguistique* 20, pp. 109-122.
- PIERRARD, M. (1988): *La relative sans antécédent en français moderne*. Louvain: Peeters.
 — (1991): «Observations sur le statut syntaxique et sémantique de *celui* + *relative*», *Travaux de Linguistique* 22, pp. 69-91.
- TOURATIER, C. (1980): *La relative. Essai de théorie syntaxique*. Paris: Klincksieck.